

Le budget primitif voté sans augmentation des impôts locaux

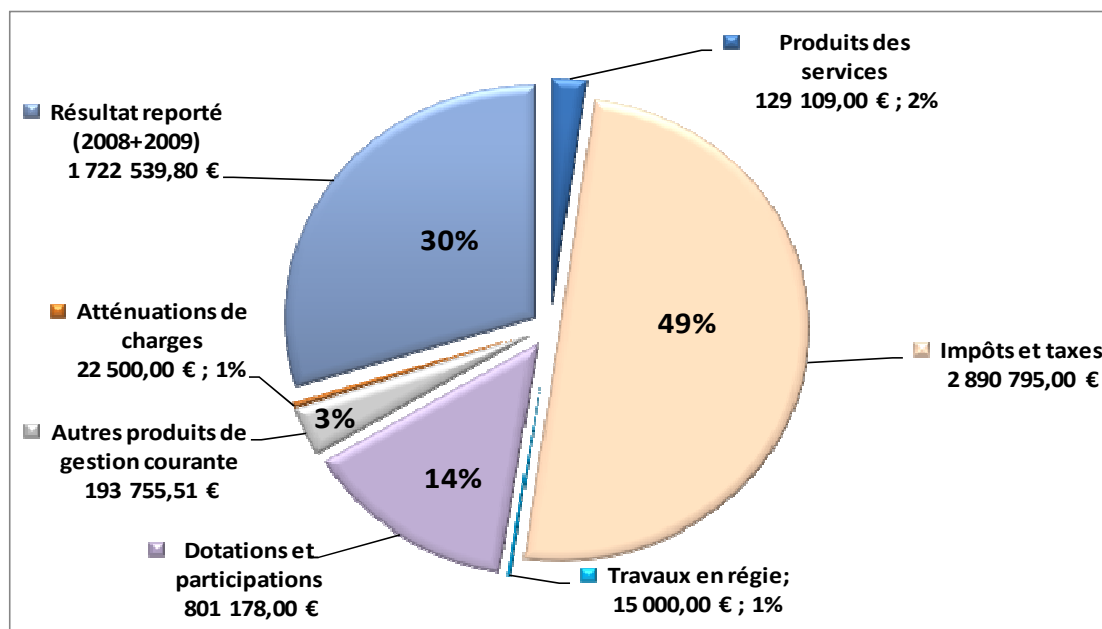
Lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2010, Françoise Roy, adjointe aux finances, a présenté le budget primitif pour l'année 2010.

Ce budget, voté à l'unanimité, traduit une volonté politique de l'équipe municipale de ne pas alourdir les charges pesant sur les Mauriciens puisque les taux des impôts locaux restent inchangés. Cependant, les investissements, soutien à l'économie locale, sont conformes au plan de mandat et maintenus à un niveau équivalent aux années précédentes.

C'est une gestion rigoureuse du fonctionnement qui permet de dégager un excédent pour le financement (sans recours à l'emprunt) des investissements permettant d'améliorer la qualité de vie des Mauriciens. Ainsi, les chefs de service, en accord avec les adjoints concernés, ont soumis des propositions à la commission des finances qui a arbitré leurs demandes selon une hiérarchie des besoins et des crédits nécessaires.

1. Détail de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en diminution par rapport à l'année dernière. Cela provient principalement d'un désengagement croissant de l'Etat dans la plupart de ses dotations. Les recettes provenant des impôts locaux sont sensiblement équivalentes à l'année 2009 puisque l'assemblée s'est prononcée pour un maintien des taux 2009.



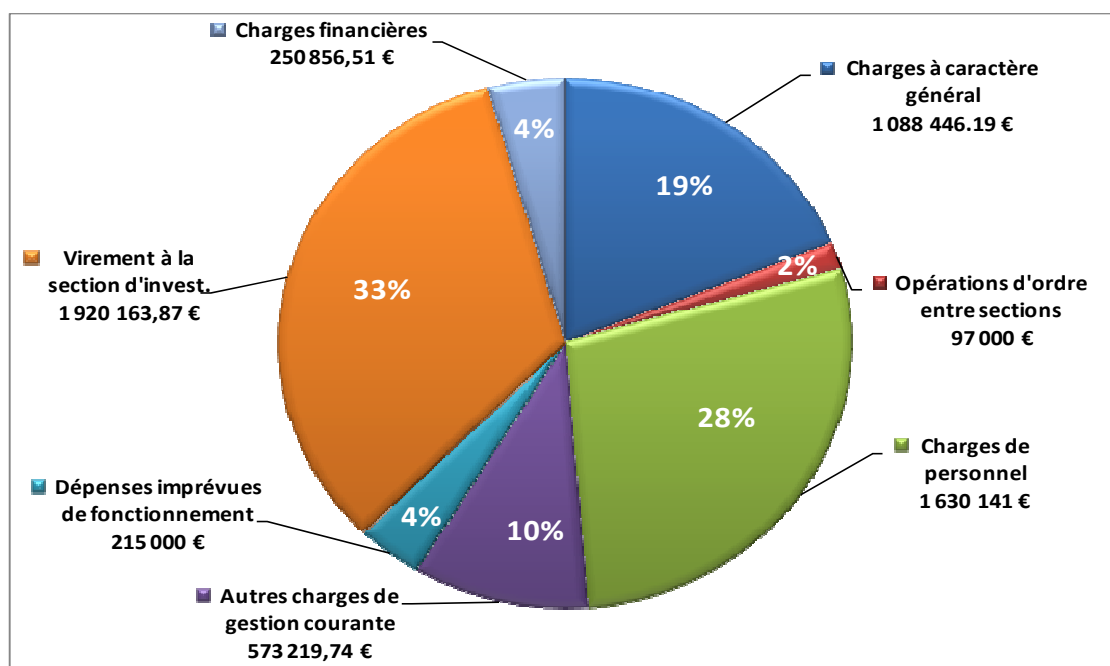
Section de fonctionnement : Recettes

Explications sur les principales recettes de fonctionnement :

- Le résultat reporté : c'est l'excédent dégagé par les années précédentes.
- Les produits des services : ce sont les recettes des services en fonction des tarifs pratiqués (périscolaire, centre de loisirs...).

- Impôts et taxes : ce sont principalement les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) et les dotations de la communauté de communes qui perçoit la taxe professionnelle.
- Travaux en régie : travaux réalisés par les services techniques dont il est possible de récupérer la TVA et le coût salarial en investissement.
- Dotations et participations : dotations de l'Etat.
- Autres produits de gestion courante : on y trouve notamment les revenus des baux sur les locations de la commune.

Les dépenses de fonctionnement sont stables : elles ne progressent pas par rapport à l'année 2009. En effet, de nombreux efforts ont été réalisés pour ne pas augmenter les dépenses courantes et ainsi ne pas être dans l'obligation d'augmenter les impôts locaux. Ces dépenses sont réparties principalement entre les charges de personnel et les charges de gestion courante.



Section de fonctionnement : Dépenses

Explications sur les principales dépenses de fonctionnement :

- Les charges à caractère général : regroupent « tout » le fonctionnement courant, c'est-à-dire les fluides (gaz, électricité, eau, téléphone...) de tous les bâtiments communaux et les petits aménagements ou entretiens de ces bâtiments, les contrats de maintenance, le petit équipement, l'entretien de la voirie, le fonctionnement des écoles...
- Les charges de personnel : correspondent à l'ensemble des traitements des agents titulaires, non titulaires et toutes les charges afférentes (formation, assurance...).
- Les dépenses imprévues de fonctionnement : c'est une somme bloquée et limitée à 7,5% des dépenses réelles pour financer les dépenses de l'année inconnues au moment de l'établissement du budget.
- Les autres charges de gestion courante : regroupent les subventions aux associations, la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS), les

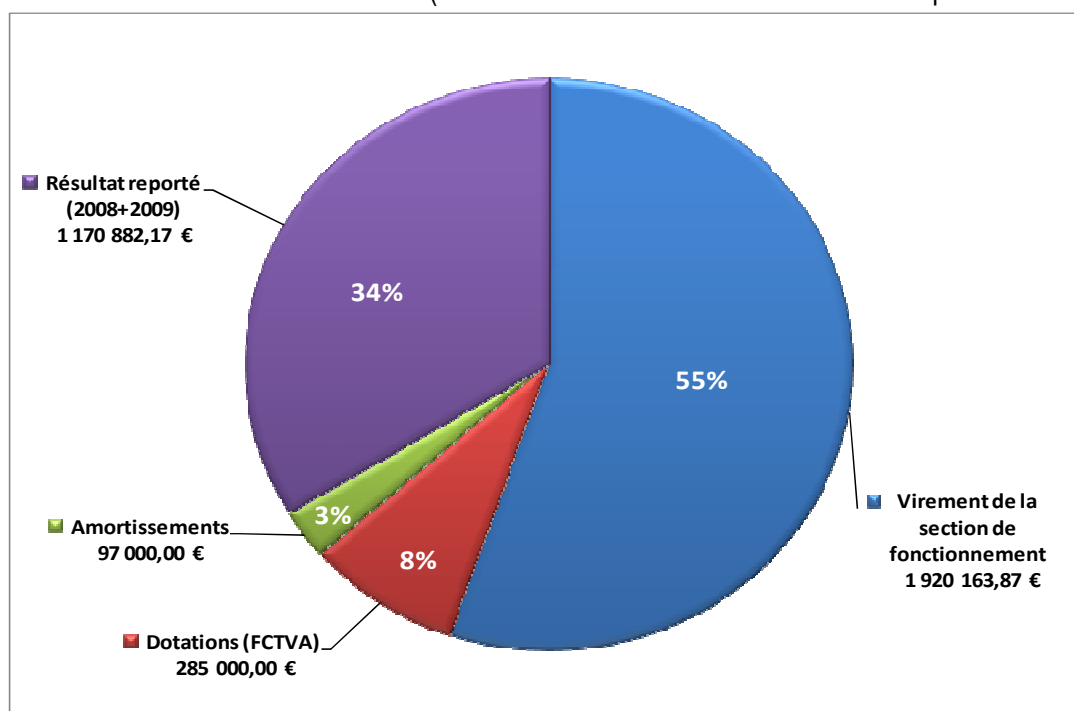
indemnités des élus, le contingent incendie, et les dépenses liées à divers organismes (syndicats, démoustication...).

- Virement à la section d'investissement : ce sont les « économies » réalisées par rapport aux recettes qui sont transférées en investissement pour permettre des dépenses structurantes, c'est une « fausse » dépense puisqu'on la retrouve en recette d'investissement.
- Les charges financières : ce sont le remboursement des intérêts des emprunts, le remboursement du capital étant supporté par la section d'investissement.

2. Détail de la section d'investissement

Les investissements sont maintenus à un volume équivalent aux années précédentes. En effet, il est important que les collectivités territoriales comme notre commune soutiennent l'économie locale par des dépenses structurantes utiles aux Mauriciens.

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent des années précédentes mais surtout du virement de la section de fonctionnement (donc des économies réalisées les années précédentes).



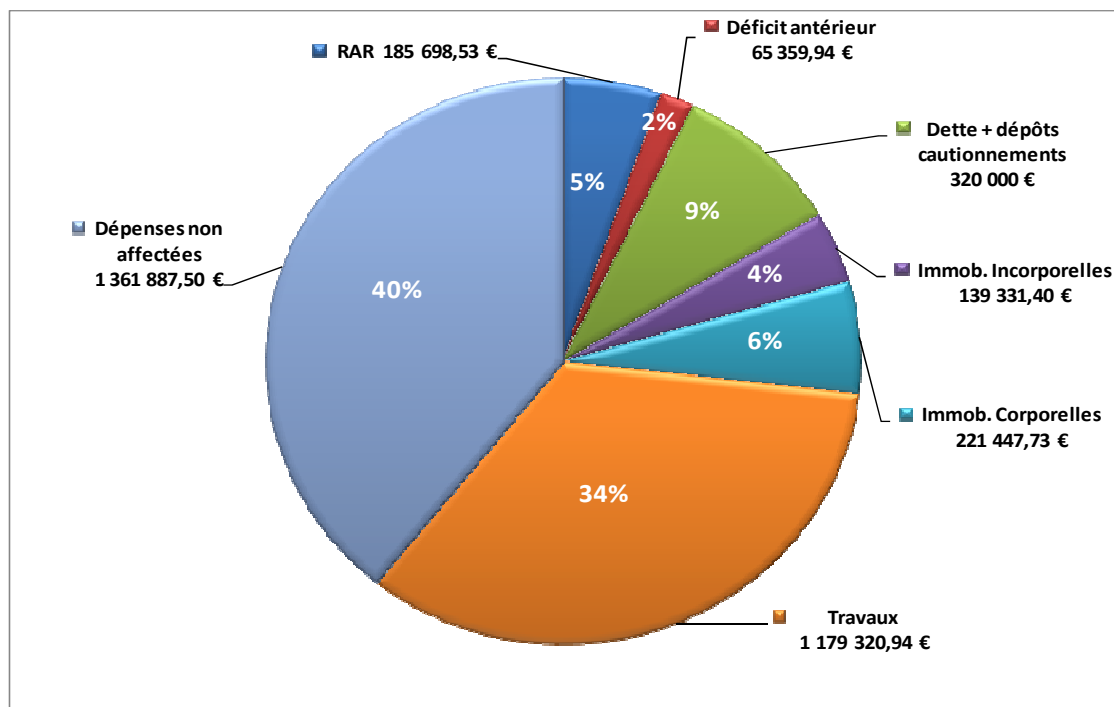
Section d'investissement : Recettes

Explications sur les recettes d'investissement :

- Le résultat reporté : correspond au résultat financier des années précédentes (ici en excédent).
- Les amortissements : correspondent à des crédits réservés obligatoirement pour le renouvellement d'équipements.
- Le FCTVA : l'Etat rembourse en partie deux ans après la TVA payée par la commune sur ses investissements.

- Le virement de la section de fonctionnement : ce sont les économies réalisées dans le fonctionnement en 2010 qui deviennent une recette d'investissement pour financer les dépenses d'investissement (cf. dépenses de fonctionnement).

Les dépenses d'investissement sont structurées autour de projets de travaux importants avec une volonté d'amélioration des voiries, d'entretien et de valorisation du patrimoine communal. A noter, 40% des dépenses ne sont pas affectées et sont « en réserve » pour les projets des années à venir.



Section d'investissement : Dépenses

Explications sur les principales dépenses d'investissement :

- RAR (restes à réaliser) : ce sont les sommes engagées en 2009 mais dont les factures ne seront produites qu'en 2010.
- Dette, dépôts et cautionnement : correspond au remboursement du capital de la dette.
- Immobilisations incorporelles : correspondent aux frais d'étude et les subventions d'équipement aux organismes publics.
- Immobilisations corporelles : correspondant aux renouvellements d'équipements comme du mobilier (12 000 €), des outils informatiques (8 000 €), le véhicule de la police municipale (15 500 €), des végétaux pour le fleurissement (8 000 €), des équipements de voirie (7 000 €)...
- Travaux : correspondent aux travaux importants engagés par la commune avec principalement l'avenue du Mas Roland (730 000 €), les jardins ouvriers (155 000 €), des travaux de voirie divers (316 000 €), des travaux de menuiserie sur les bâtiments (81 000 €) et de couverture (78 000 €)...